

Communication d'une modification standard ne modifiant pas le document unique

Montagne-Saint-Emilion
PDO-FR-A0990-AM02
Date de communication: 11/06/2019

MODIFICATION

Demandeur et intérêt légitime

Syndicat viticole de Montagne Saint-Emilion

Description et motifs de la modification

Titre:

Aire parcellaire délimitée

Description et motifs

Au 2° du IV les mots « des 13 et 14 mars 1991 » sont remplacés par « du 14 février 2019 »

Cette modification a pour objet d'ajouter la date d'approbation par l'autorité nationale compétente d'une modification de l'aire parcellaire délimitée au sein de la zone géographique de production. La délimitation parcellaire consiste à identifier au sein de l'aire géographique de production, les parcelles aptes à la production de l'appellation d'origine protégée considérée.

Le document unique n'est pas affecté par cette modification.